



Concours commun

Mines - Ponts

Visez plus haut

10 écoles d'ingénieur
de très haut niveau scientifique

Notice 2020



22 rue du Champ de l'Alouette
75013 Paris

www.concoursminesponts.fr



VISEZ PLUS HAUT

Depuis 60 ans, le concours commun Mines-Ponts s'attache à regrouper, autour d'un même ensemble d'épreuves, des écoles d'ingénieur de très haut niveau scientifique.

Cette année, notre concours vous permettra d'intégrer l'un des 10 établissements classés parmi les 25 meilleures écoles françaises. Au total ce sont 1500 places qui vous sont ouvertes dans l'ensemble de nos formations, qui couvrent l'ensemble des grands secteurs innovants de l'économie et de l'industrie française.

S'il est réputé pour son exigence scientifique, notre concours commun se démarque par sa volonté de proposer aux candidats un format simple et concentré pour faciliter la préparation des élèves de classes préparatoires. Ainsi avec une seule inscription, les étudiants peuvent postuler à l'ensemble des dix écoles via des épreuves écrites uniques et un oral unique. L'enjeu : proposer une formule simple permettant aux écoles de sélectionner et classer les candidats.

Le concours 2020 fera appel comme chaque année à votre capacité de travail et votre esprit d'analyse.

Bonne préparation à tous.

Les directeurs des 10 écoles

Le concours commun Mines-Ponts est ouvert en 2020 pour l'admission d'élèves-ingénieurs dans les

10 Grandes Écoles énumérées ci-après :

- École des Ponts ParisTech
- ISAE-SUPAERO
- ENSTA Paris
- TELECOM Paris
- MINES ParisTech
- MINES Saint-Etienne
- MINES Nancy
- IMT Atlantique
- ENSAE Paris
- Chimie ParisTech

Il comprend 5 filières :

- Mathématiques et physique (MP) avec 2 options : sciences de l'ingénieur et informatique
- Physique et chimie (PC)
- Physique et sciences de l'ingénieur (PSI)
- Physique et Technologie (PT)
- Technologie et Sciences Industrielles (TSI)

Les candidats ayant choisi la filière PT ou la filière TSI devront se conformer aux instructions relatives respectivement à la banque filière PT et au concours Centrale-Supélec, ainsi qu'à cette notice.

Les épreuves écrites du Concours sont également utilisées par les concours suivants : Concours Commun TPE/EIVP, Concours Mines-Télécom, Concours Centrale-Supélec (Cycle International). Le concours relatif à la filière TSI permet l'admission de candidats français à l'École polytechnique dans les conditions fixées page 30.

Les candidats au CCMP peuvent également faire valoir les notes qu'ils obtiennent à ce concours dans le cadre d'une candidature à l'école d'Ingénieurs ParisTech Shanghai Jiao Tong.

“

J'ai passé le concours commun Mines-Ponts car toutes les écoles du concours correspondaient à mes ambitions. Le format du concours « une seule inscription pour 10 écoles » est vraiment pratique : il maximise nos chances d'intégrer un établissement. En passant seulement une seule série d'épreuves écrites et un oral unique, on concentre vraiment ses efforts. J'ai eu du temps pour réfléchir à l'école que je désirais. Attention tout de même, toutes les matières sont exigeantes.

Au final, en se préparant régulièrement, en maîtrisant les exercices d'application et en connaissant parfaitement ses cours, l'admissibilité est à portée de main.

Je l'ai donc décrochée grâce au bon niveau que j'avais obtenu en classe préparatoire. J'ai tout donné ensuite pour réussir mes oraux, et décrocher mon premier choix d'école.

”

Eulalie, 20 ans,
École Mines Nancy
Concours passé en mai 2018

LES 6 BONNES RAISONS DE PRÉSENTER LE CONCOURS COMMUN MINES-PONTS



ACCÈS À
10 GRANDES ÉCOLES
DU TOP 25*



UNE SEULE
INSCRIPTION
POUR 10 ÉCOLES



10 ÉCOLES
QUI OUVRENT SUR TOUS
LES GRANDS SECTEURS
DE L'INNOVATION



GRATUITÉ POUR
LES BOURSIERS



60 CENTRES D'EXAMEN
À PROXIMITÉ
DE VOS LYCÉES



3 JOURS
D'ÉPREUVES

* Source : l'Étudiant

1500
intégrés

13 000
Candidats

6 langues vivantes
au choix à l'écrit

8 ou 9
épreuves écrites
selon les filières

5 à 7
épreuves orales
selon les filières

“

Le concours dans son ensemble est réputé exigeant, ce que je ne démentirai pas. En revanche c'est aussi celui dont les épreuves m'ont le plus intéressé. Les sujets d'écrits balaient une grande partie du programme ; ils requièrent de la prise d'initiatives, de la réflexion et de la combativité. À l'oral, la prise d'initiative est encore plus importante. C'est ce que j'ai préféré pour ma part.

Personnellement, je trouve dommage de se priver de la possibilité d'intégrer une des écoles du concours commun Mines-Ponts après avoir travaillé intensément pendant deux ans en prépa.

”

Augustin, 20 ans.

École Nationale des Ponts et Chaussées
Concours passé entre mai et juillet 2018

LES GRANDES ÉTAPES DU CONCOURS

1

Inscription en ligne :
du 10 décembre 2019
au 14 janvier 2020 à 17 h

3

Les résultats d'admissibilité :
le 10 juin au soir

5

Les résultats d'admission :
22 juillet

2

Épreuves écrites :
du 11 au 13 mai

4

Oraux sur une semaine entre
le 22 juin et le 17 juillet

6

Date du
premier appel :
27 juillet

CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES.

Vous émettez au moment de l'inscription votre vœu sur le centre d'épreuves écrites préférentiel. À l'issue des résultats d'admissibilité, le concours commun Mines-Ponts vous affecte dans un des centres d'oraux situés à Paris et région parisienne.

Toutes les statistiques
du Concours sont accessibles sur
www.concoursminesponts.fr

Chaque école indique la répartition
des places offertes en fonction des filières
(voir tableau page 11)



NOTICE 2020

NOTICE

Page 6

1. Connaissances nécessaires et nature des épreuves	7
2. Nombre de places offertes	11
3. Inscription	12
4. Modalités du concours	16
5. Evaluation des TIPE	25
6. Informations diverses	27
7. Admission à l'École Polytechnique (filiale TSI)	30
8. Adresses utiles	42

FICHES ÉCOLES

École des Ponts ParisTech	Page 32
ISAE-SUPAERO	Page 33
ENSTA Paris	Page 34
TELECOM Paris	Page 35
MINES ParisTech	Page 36
MINES Saint-Étienne	Page 37
MINES Nancy	Page 38
IMT Atlantique	Page 39
ENSAE Paris	Page 40
Chimie ParisTech	Page 41



Cette notice vaut règlement du concours.
Chaque candidat s'engage, par son inscription
au concours, à se conformer très strictement
aux présentes instructions et
aux décisions du Jury.

**EN CAS DE FORCE MAJEURE,
LE CALENDRIER POURRA ÊTRE RÉAMÉNAGÉ**

Les inscriptions seront closes,
pour la session 2020 le :
MARDI 14 JANVIER 2020 à 17h

Le Concours Commun MINES-PONTS
(dénommé dans la suite du document « le Concours »)
est associé à d'autres concours au sein du Service Concours
Écoles d'Ingénieurs (SCEI) pour la procédure d'inscription
et la procédure d'admission dans les Écoles.

Au sein de la banque Mines-Ponts l'écrit est unique pour
le concours Mines-Ponts, le concours Mines-Télécom et le
concours TPE-EIVP.

A l'oral, les bi-admissibles au CCMP et au CMT passent les
oraux du CCMP

1. CONNAISSANCES NÉCESSAIRES & NATURE DES ÉPREUVES

1.1. FILIÈRES MP, PC ET PSI

► 1.1.1. GÉNÉRALITÉS

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves orales ou pratiques, de mathématiques, de physique, de chimie, de sciences industrielles, d'informatique, de français, de langue vivante et une évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE).

Chaque année, le Jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du concours. Ce rapport, ainsi que les textes des sujets d'écrit, sont disponibles sur le site :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les candidats sont vivement incités à le consulter. Il propose des clefs pour réussir au mieux les épreuves.

Toutes les épreuves écrites, sauf celle de langue vivante, doivent être rédigées en langue française. Dans toutes les épreuves, la notation tiendra compte non seulement de la capacité des candidats à s'exprimer dans un français correct, mais aussi du soin apporté à la présentation.

1) Épreuves scientifiques

Les épreuves scientifiques portent sur les programmes définis par le ministre chargé de L'Éducation Nationale pour les deux années de CPGE et applicables comme suit :

- Pour la filière MP, dans les classes préparatoires de première année de mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur (MPSI), et de deuxième année de mathématiques et physique (MP) pour les deux options, Informatique et SI ;
- Pour la filière PC, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et chimie, et de deuxième année de physique et chimie (PC) ;
- Pour la filière PSI, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et sciences de l'ingénieur, et de deuxième année de physique et sciences de l'ingénieur (PSI).

Les candidats doivent connaître les parties des programmes du lycée (classes secondaires) qui sont nécessaires à la compréhension et au traitement des épreuves du concours. Ils ne seront pas interrogés directement sur ces programmes, mais ils devront pouvoir en appliquer les résultats généraux.

2) Épreuves de langue vivante

Les candidats doivent justifier des notions et aptitudes théoriques et pratiques indispensables pour la compréhension et l'emploi de la langue étrangère choisie, dans ses applications d'usage courant.

Chaque candidat, lors de l'inscription, doit choisir la langue dans laquelle il souhaite composer à l'écrit parmi les 6 langues suivantes : anglais, allemand, arabe, espagnol, italien ou russe.

À l'oral, il devra passer une épreuve obligatoire en anglais et, s'il le souhaite, il pourra présenter une épreuve de langue optionnelle, autre que l'anglais, parmi les 7 langues suivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe. Pour cette option, il devra préciser la langue choisie lors de l'inscription.

À l'écrit, la note zéro sera attribuée à tout candidat qui aura composé dans une langue autre que celle qu'il a choisie initialement.

► 1.1.2.ÉPREUVES ÉCRITES

L'emploi de la calculatrice ou d'autres dispositifs électroniques est interdit pour toutes les épreuves écrites, sauf aménagements autorisés (cf § 3.1.3/6 page 14).

De plus, pour les épreuves de français et de langue vivante, les dictionnaires ainsi que tous documents sont interdits.

Pour les épreuves scientifiques, des éléments de calcul numérique sont au besoin fournis dans l'énoncé.

Mathématiques

L'épreuve de mathématiques I, d'une durée de 3h pour les 3 filières, peut porter sur l'ensemble du programme et comprendre des aspects de mathématiques appliquées.

L'épreuve de mathématiques II, d'une durée de 4h pour la filière MP et de 3h pour les filières PC et PSI, peut porter sur l'ensemble du programme et comprendre des aspects de mathématiques plus théoriques.

Les deux épreuves sont complémentaires et permettent de couvrir une large partie du programme.

Physique

L'épreuve de physique I, d'une durée de 3h pour les 3 filières, peut porter sur l'ensemble du programme et traiter à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs. Cette épreuve peut concerner l'étude d'un phénomène, d'un appareil ou de toute autre entité.

L'épreuve de physique II, d'une durée de 3h pour la filière MP, et de 4h pour les filières PC et PSI, peut porter sur l'ensemble du programme et comprendre des aspects de physique plus avancés.

Les deux épreuves sont complémentaires et couvrent une large partie du programme.

Chimie

L'épreuve de chimie, d'une durée de 4h pour la filière PC et de 1h30 pour les filières MP et PSI, peut porter sur tout le programme des deux années. L'épreuve de la filière PC aborde de nombreuses parties du programme de chimie. Les épreuves des filières MP et PSI peuvent se focaliser sur un point spécifique du programme.

Informatique commune

L'épreuve d'informatique commune, d'une durée de 1h30 pour les 3 filières, est une épreuve uniquement sur papier, qui peut porter sur l'ensemble du programme des classes préparatoires. Elle peut comprendre, des questions de programmation, de conception, d'analyse d'algorithmes, de représentation des données et d'ingénierie numérique, dans un contexte applicatif.

Toutes les questions peuvent être traitées en utilisant le langage Python. Si pour certaines questions l'énoncé le précise, il sera possible d'utiliser au choix, Scilab ou Python.

Informatique Option Filière MP

L'épreuve d'informatique option MP, d'une durée de 3h, est une épreuve uniquement sur papier, ce qui n'exclut pas l'écriture d'un programme. Elle comporte un ou plusieurs exercices comprenant des questions de programmation et des questions théoriques. Les éléments de programmation demandés seront à réaliser en langage CAML.

Sciences industrielles de l'ingénieur

L'épreuve de sciences industrielles, d'une durée de 4h pour la filière PSI et de 3h pour la filière MP (option SI), prend appui sur un support unique constitué par un système pluritechnique représentatif d'une réalisation industrielle qui relève des grands secteurs technologiques modernes.

Le support est présenté sous la forme d'un dossier technique rassemblant les informations nécessaires à la résolution des questions posées. Il présente un degré de complexité du même ordre en ce qui concerne la chaîne d'énergie et la chaîne d'information.

À partir des documents remis, les candidats devront :

- Conduire l'analyse fonctionnelle et structurelle, en identifiant les constituants, la circulation de l'information, les transformations et les transmissions de puissance ;
- Décrire le fonctionnement en utilisant un vocabulaire technique rigoureux et les outils de la communication technique ;
- Vérifier les performances globales du système et le comportement de certains constituants, en formulant les hypothèses nécessaires et en proposant une modélisation adaptée.

Français

L'épreuve écrite de français, d'une durée de 3h pour les 3 filières, consiste en une dissertation dont le sujet est en rapport avec les œuvres ou les thèmes figurant au programme. Cette épreuve est destinée à évaluer l'aptitude du candidat à exposer, de façon claire et dans une langue correcte, une réflexion pertinente et structurée.

Les fautes d'orthographe, d'accentuation comprise, et de ponctuation sont prises en compte.

La liste des auteurs et des ouvrages inscrits au programme littéraire, définie par le ministre de l'Éducation nationale, et publiée au B.O.E.N n° 27 du 4 juillet 2019, est disponible à l'adresse :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143222

Dans l'étude de ces ouvrages, on s'intéressera particulièrement aux thèmes indiqués :

Thème 1 : «L'amour»

1. Le banquet (**Platon**) – Traduction Luc Brisson – Édition GF Poche.
2. Le songe d'une nuit d'été (**William Shakespeare**) – Traduction Jean-Michel Déprats – Collection Folio théâtre, Gallimard.
3. La Chartreuse de Parme (**Stendhal**).

Thème 2 : « La démocratie »

1. De la démocratie en Amérique – Alexis de Tocqueville.
2. L'assemblée des femmes – Les cavaliers, Aristophane – Traduction Marc-Jean Alfonsi – éditions GF Poche.
3. Complot contre l'Amérique, Philip Roth – Traduction Josée Kamoun – éditions Folio.

Langue vivante

L'épreuve de langue vivante, d'une durée de 1h30 pour les 3 filières, porte sur l'une des six langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe. Elle comporte un thème et un exercice d'expression écrite. L'exercice d'expression écrite comporte deux questions à propos d'un texte. Ce texte et les questions sont rédigés dans la langue étrangère choisie par le candidat au moment de son inscription et les réponses sont à rédiger dans cette même langue. La réponse à la première question devra comporter 80 mots plus ou moins 10%. La réponse à la deuxième question devra comporter 180 mots plus ou moins 10%. Le candidat indiquera le nombre de mots employés dans sa réponse.

► 1.1.3.ÉPREUVES ORALES

Mathématiques — Physique

Les épreuves de mathématiques et de physique comportent au minimum deux questions. Elles peuvent porter sur l'ensemble des programmes des classes préparatoires en vigueur. Pour la première question, le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes. La durée totale de l'épreuve, temps de préparation inclus, est d'environ 1h15.

L'utilisation de la calculatrice pourra être autorisée par l'examinateur.

Français

L'épreuve orale porte sur l'étude d'un texte contemporain de réflexion choisi par l'examinateur.

Les candidats disposent d'une demi-heure de préparation et ensuite leur épreuve dure une demi-heure.

Le candidat propose d'abord une analyse du texte (5 à 7 minutes). Puis il présente sous une forme structurée et argumentée un exposé sur l'un des aspects ou des enjeux du texte qui lui paraît digne d'intérêt et susceptible de prolongement (12–15 minutes). Le candidat exposera environ 20 minutes.

Enfin un entretien de 10 minutes environ conduit par l'examinateur permet de revenir sur la lecture du texte et sur les thèmes de réflexion qui ont été abordés. Le candidat est jugé sur ses qualités de réflexion (compréhension du texte, pertinence des réflexions, ouverture d'esprit) et de communication (précision de l'expression, clarté de l'élocution, capacités d'écoute et de réaction).

Un dictionnaire est mis à la disposition du candidat.

Langue vivante

1) Épreuve d'anglais obligatoire

L'épreuve est passée dans la langue anglaise. Elle porte sur un texte contemporain (article de presse, document...) choisi par l'examinateur. Le candidat doit, dans un premier temps, dégager de façon structurée les idées principales puis, dans un deuxième temps, présenter un commentaire critique qui conduira, dans un troisième temps, à un dialogue avec l'examinateur : le temps de prise de parole en continu du candidat ne dépassera pas 15 min. Sont prises en compte la compétence linguistique et l'aisance du candidat, la pertinence de son argumentation ainsi que sa connaissance culturelle et des institutions des principaux pays concernés. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes.

2) Épreuve facultative

Il s'agit d'une épreuve orale se déroulant dans les mêmes conditions que l'épreuve orale d'anglais obligatoire. Elle porte sur l'une des sept langues vivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe. Chaque candidat doit préciser lors de l'inscription s'il désire passer l'épreuve orale facultative de langue vivante et, dans l'affirmative, choisir la langue correspondante (différente de l'anglais épreuve obligatoire à l'oral). La durée de l'épreuve facultative est de 20 minutes.

TIPE

Pour l'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE), il convient de se reporter au chapitre traitant cette épreuve page 25.

► 1.1.4.ÉPREUVES MIXTES (FILIÈRES PC et PSI)

L'usage d'une calculatrice est autorisé pour les épreuves mixtes.

Les épreuves mixtes d'une durée d'environ 3h30, consistent en l'exécution de travaux pratiques et la réalisation d'une interrogation orale avec élaboration d'un compte rendu. Elles portent sur les matières suivantes:

- Physique ou chimie pour la filière PC,
- Physique ou sciences industrielles de l'ingénieur pour la filière PSI.

Dans les deux cas, la nature de l'épreuve est tirée au sort pour chaque candidat.

1.2.FILIÈRES PT et TSI

Pour la filièrePT, les candidats doiventse référer auxinstructions relatives auxépreuves d'admissibilité et d'admission de la banque filière PT en 2020 (www.banquept.fr).

Pour la filière TSI, les candidats doivent se référer aux instructions relatives aux épreuves d'admissibilité et d'admission au concours Centrale-Supélec en 2020 (www.concours-centrale-supelec.fr).

2. NOMBRE DE PLACES OFFERTES

	Filière MP	Filière PC	Filière PSI	Filière PT	Filière TSI
Ponts ParisTech	84	40	58	5	1
ISAE-SUPAERO	75	35	75	6	2
ENSTA Paris	60	35	55	12	3
ENSTA Paris –Apprentissage	2	2	2	4	4
TELECOM Paris					
Cursus de Paris	64	20	20	1	1
Cursus Sophia Antipolis	14	8	8	1	1
MINES ParisTech	55	24	36	5	1
MINES Saint-Étienne	48	41	45	5	2
MINES Nancy	52	38	45	4	2
IMT Atlantique					
Cursus Brest Rennes Nantes Toulouse	86	68	71	6	1
Cursus Sophia Antipolis	3	3	3	1	–
ENSAE Paris	55	8	8	–	–
Chimie ParisTech	2	65	2	–	–
TOTAL	600	387	428	50	18

Les nombres ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Ils représentent un total de **1483** places.

Pour la filière TSI, l'École polytechnique offre deux places dans les conditions définies à la page 30.

Pour TELECOM Paris et l'IMT Atlantique, les élèves ayant choisi le cursus de Sophia Antipolis rejoignent le site d'EURECOM pour leurs 2e et 3e années.

Les candidats étrangers, hors UE, qui souhaitent s'inscrire dans un parcours relevant de la formation professionnelle (apprentissage ou professionnalisation), devront vérifier les conditions d'admission auprès des services de scolarité des écoles.

3. INSCRIPTION

3.1. INSCRIPTION DANS LES FILIÈRES MP, PC et PSI

► 3.1.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge n'est exigée pour entrer dans les écoles.

L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser⁽¹⁾, puis de participer à une journée défense et citoyenneté — JDC⁽²⁾.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent constituer un dossier médical, et le transmettre dans les délais imposés (cf § 3.1.3/6 page 14).

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours en totalité.

► 3.1.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Inscription par INTERNET : <https://www.scei-concours.fr>
du mardi 10 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 à 17h**

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Aucune inscription ne sera acceptée après le mardi 14 janvier 2020 à 17 h.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat un n° d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur, et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI.

En cas de problème, il convient d'envoyer un message au site du SCEI, rubrique contact.

⁽¹⁾ Se renseigner auprès de la mairie de son domicile.

⁽²⁾ Se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présent(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école, voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. Il pourra alors procéder à la confirmation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « signé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 14 janvier 2020 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition, toutefois, de revalider chaque fois son inscription (écran : « confirmation d'inscription »).

Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription avant le 20 janvier 2020 à 17 h.

La validation par les lycées du statut boursier se fera du 14 janvier 2020 à 17h01 au 20 janvier 2020.

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Il pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Le candidat doit, par ailleurs, pouvoir être contacté facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à toute situation particulière.

Toute renonciation ou démission, quel que soit le motif, n'annule pas l'inscription.

Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

Il est demandé aux candidats démissionnaires, avant l'écrit, pendant l'écrit et aussi pour l'oral, d'en informer le GIP-CCMP par courrier électronique à travers la plateforme SCEI à l'adresse :

<https://www.scei-concours.fr>

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le SCEI contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

► 3.1.3. DOCUMENTS À FOURNIR

Les candidats doivent impérativement déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents doivent être fournis en format PDF, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple JPEG / PDF) et de compression. Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

1) Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise, ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original⁽¹⁾ et valable jusqu'à la fin des épreuves des concours. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée. Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

⁽¹⁾ La liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel.

2) Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Pour les candidats français âgés de 17 à 25 ans au 14 janvier 2020, il faudra fournir une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national.

Sinon, en cas d'impossibilité:

- une copie de l'attestation provisoire si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation;
- Une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 14 janvier 2020 n'ont rien à fournir.

3) Pièces supplémentaires

Des pièces supplémentaires pourront être exigées, notamment pour l'attribution des points de bonification et par certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

4) Candidats boursiers

Pour les candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) : copie recto verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse de l'année en cours.

5) Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : «pupille de l'État», soit la mention : «pupille de la Nation».

6) Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats doivent signaler leur handicap. Une note explicative mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de leur dossier est disponible en permanence sur le site www.scei-concours.fr, onglet «Inscription» puis «Aménagements». Les dossiers de demande d'aménagement d'épreuve, incomplets au 14 janvier 2020, ne seront pas pris en compte.

La décision d'aménagement est de la responsabilité du Directeur général du Concours commun Mines-Ponts

⁽¹⁾ Pour toutes les filières et quel que soit le nombre des Écoles du Concours Commun Mines-Ponts auxquelles le candidat postule

► 3.1.4.FRAIS DE DOSSIER

Pour le Concours Commun Mines–Ponts, les frais de dossier⁽¹⁾ sont :

Candidats non boursiers et non-pupilles de la Nation	Candidats boursiers	Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation
320 €	0 €	0 €

L'inscription au concours devient définitive dès lors que le candidat a signé son inscription par Internet, sous réserve de produire l'ensemble des pièces justificatives exigées et de s'acquitter du règlement des frais.

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer du 14 janvier 2020 à 17h01 au 20 janvier 2020 à 17 h. Le secrétariat du concours ne délivre pas d'attestation de paiement des frais de dossiers.

Mode de paiement

- **Par carte bancaire** : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité. Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.
- **Par virement bancaire** : le candidat devra établir son ordre de virement avant le 20 janvier 2020 en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site. Les frais de banque du virement sont à la charge du candidat. Il est impératif de respecter l'ordre, NOM, Prénom lors de l'émission des virements bancaires.
- **Par chèque** : le candidat doit indiquer sur le serveur INTERNET le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Il doit s'assurer que le chèque est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de «Agent comptable de Centrale–Supélec» et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi qui sera téléchargé sur le site, avant le 20 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi, à :

SCEI
Centrale–Supélec Bâtiment Bréguet
3 rue Joliot Curie
91192 Gif–sur–Yvette CEDEX

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossier ni de téléversement des pièces justificatives au 20 janvier 2020 à 17h seront annulés.

Pour les candidats résidant à l'étranger :

- Le paiement des frais de dossiers pourra être effectué par carte bancaire internationale, ou chèque en euros, ou chèque de banque en euros, endossables en France.
- L'obtention du visa est de la responsabilité du candidat (si le visa n'est pas obtenu, les frais ne sont pas remboursés).
- Les candidats peuvent s'inscrire dans les centres en France ou dans les centres ouverts dans leurs pays de résidence (Maroc, Tunisie, Mauritanie, Liban, Côte d'Ivoire, Cameroun ou Gabon).

3.2. INSCRIPTION DANS LES FILIÈRES PT et TSI

Pour la filière PT, il convient de se reporter à la notice de la banque filière PT.

Pour la filière TSI, il convient de se reporter à la notice du concours Centrale–Supélec.

4. MODALITÉS DU CONCOURS

Les modalités du concours sont définies par l'arrêté du ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement du 28 juillet 2000 modifié par l'arrêté du 17 février 2016.

4.1.ADMISSIONNÉ (FILIÈRES MP, PC ET PSI)

► 4.1.1.NATURE ET DATES DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admission sont des épreuves écrites qui auront lieu aux dates et heures indiquées ci-après :

Jours	Heures	Filières	Nature
Lundi 11 mai 2020	8 h à 11 h	MP, PC, PSI	Mathématiques I
	13 h à 16 h	MP, PC, PSI	Physique I
	16 h 30 à 18 h	MP, PC, PSI	Langue vivante
Mardi 12 mai 2020	8 h à 12 h	MP	Mathématiques II
		PC, PSI	Physique II
	13 h 30 à 16 h 30	MP	Physique II
		PC, PSI	Mathématiques II
	17 h à 18 h 30	MP, PC, PSI	Informatique
Mercredi 13 mai 2020	8 h à 11 h	MP	Sciences Industrielles ou Informatique (selon option)
	8 h à 12 h	PC	Chimie
		PSI	Sciences Industrielles
	13 h 30 à 16 h 30	MP, PC, PSI	Français
	17 h à 18 h 30	MP, PSI	Chimie

Les horaires particuliers (centres dans les DOM-COM et à l'étranger, candidats handicapés) seront précisés par le Secrétariat du concours.

► 4.1.2.CENTRES D'ÉCRIT

À ce jour, selon la filière, et à titre indicatif, les centres d'écrit seront les suivants :

- en métropole :

AJACCIO — ANNECY — BESANÇON — BORDEAUX — BREST — CAEN — CLERMONT-FERRAND — DIJON — GRENOBLE — LE MANS — LILLE-DOUAI — LIMOGES — LYON — MARSEILLE — METZ — MONTPELLIER — NANCY — NANTES — NICE — NÎMES — ORLÉANS — PARIS — PAU — POITIERS — REIMS — RENNES — ROUEN — SAINT-ÉTIENNE — STRASBOURG — TOULOUSE — TOURS-BLOIS — VALENCIENNES ;

- dans les DOM-COM :

CAYENNE — FORT-DE-FRANCE— NOUMÉA — PAPEETE — POINTE A PITRE — SAINT-DENIS ;

- à l'étranger :

au Maroc: BOUSKOURA — CASABLANCA — MARRAKECH — MEKNES — RABAT,

en Mauritanie: NOUAKCHOTT,

au Cameroun: DOUALA,

en Côte d'Ivoire: ABIDJAN,

au Liban: BEYROUTH,

en Tunisie:TUNIS.

Quelle que soit la filière, en cas de suppression d'un centre pour nombre insuffisant d'inscrits, de dépassement des capacités d'accueil ou pour tout autre motif, les candidats devront composer dans la ville qui leur sera indiquée, en privilégiant leur deuxième choix. Aucune réclamation à ce sujet ne sera prise en considération.

Les salles d'écrit sont situées soit dans la ville indiquée, soit dans sa périphérie.

Les centres à l'étranger sont réservés aux candidats présentés par un établissement en liaison avec l'Ambassade de France. Les autres candidats doivent choisir un centre implanté en France.

► 4.1.3. RÉSULTATS

Chaque candidat est crédité d'un nombre de points calculé à l'aide des coefficients d'admissibilité suivants :

Nature de l'épreuve	FILIÈRE		
	MP	PC	PSI
Première épreuve de mathématiques	4	4	4
Deuxième épreuve de mathématiques	5	3	3
Première épreuve de physique	3	4	3
Deuxième épreuve de physique	4	5	4
Épreuve de chimie	2	4	2
Épreuve d'informatique MP ou de sciences industrielles MP selon l'option choisie	2	-	-
Épreuve de sciences industrielles PSI	-	-	4
Épreuve d'informatique commune MP -PC -PSI	2	2	2
Épreuve de français	5	5	5
Épreuve de langue vivante	3	3	3
TOTAL	30	30	30

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu un minimum de points pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et un minimum de points pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés dans chaque filière par le jury.

Les candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient pour le calcul du premier minimum de points d'admissibilité d'une majoration de 30 points.

► 4.1.4. MODALITÉS

1) Aucune convocation n'est envoyée. Les candidats régulièrement inscrits au concours devront imprimer leur convocation à partir du site Internet <https://www.concoursminesponts.fr> à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel, à compter de fin mars 2020. La convocation porte le numéro d'inscription qui sert de référence pour toutes les opérations du concours ainsi que l'adresse du centre d'écrit et les horaires où ils doivent se rendre pour composer aux épreuves écrites avec le numéro de table.

- 2) Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 3 à l'épreuve de français n'est pas admissible.
- 3) Pour chaque épreuve et après le début de l'épreuve, les candidats devront porter à l'emplacement prévu à cet effet :
- Dans le haut de la première feuille de composition et sur les feuilles supplémentaires disposées sur leur table : leur numéro d'inscription, leur date de naissance, leur nom, leurs prénoms et leur signature.
 - Le titre de l'épreuve et le n° de la feuille qui sera complété en fin d'épreuve par le nombre total de feuilles.

Numéro d'inscription: [][][][]

Né(e) le: [][] / [][] / [][][][]

Nom: []

Prénom (s): []

Épreuve :

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille [][] / [][]

- 4) Tout candidat absent à l'une des épreuves reçoit la note zéro pour cette épreuve.
- 5) Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite est admis à composer à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Son cas est soumis au jury qui peut lui attribuer la note zéro pour l'épreuve en question.
- 6) Aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place temporairement, quel que soit le motif, sauf en cas de nécessité impérieuse d'ordre médical, pendant toute la durée des épreuves de 1h30 (chimie filières MP et PSI, informatique commune et langue vivante) et moins d'une heure après le début des autres épreuves, ni pendant le dernier quart d'heure.
- 7) Les candidats peuvent sortir définitivement avant la fin d'une épreuve autre que celles de chimie (filiales MP et PSI), d'informatique commune et de langue vivante, sauf pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Dans ce cas, ils doivent restituer l'énoncé qu'ils ont reçu ainsi que leurs feuilles de brouillonnet ne sont pas autorisés à pénétrer de nouveau dans la salle pour cette épreuve.
- 8) En cas d'incident ou d'accident, quelle qu'en soit la nature (retard, problème technique ou logistique, intervention extérieure, etc.), les candidats sont tenus de suivre scrupuleusement les consignes du chef de salle sous peine de sanction.
- 9) En cas d'incident grave (vol, perte ou destruction de copies) et dans l'impossibilité matérielle de refaire une épreuve dans les délais compatibles avec l'appel SCEI, le jury décidera des mesures exceptionnelles à prendre.
- 10) À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle.
- 11) Les candidats doivent remettre leurs copies à la première injonction du personnel de surveillance.

⁽¹⁾ On entend par message personnel tout texte, dessin ou document n'ayant aucun rapport avec le sujet de la composition.

12) Toute violation de l'anonymat des copies par indication du nom hors de l'emplacement prévu, par la présence de messages personnels⁽¹⁾ sur les copies ou joints à celles-ci peut être considérée comme une tentative de fraude (page 29).

13) Toutes les feuilles ayant servi pour une même composition devront être empilées sur la première feuille double et présentées ouvertes au format A3 pour le ramassage. Ces feuilles de composition (4 pages) devront être rendues entières. La numérotation des feuilles (à la diligence des candidats) constitue un repère pour les correcteurs, mais ne saurait être considérée comme une justification du nombre de feuilles remises.

14) L'utilisation d'effaceurs chimiques ou de « vernis » de masquage est interdite. Tous les textes sont obligatoirement écrits à l'encre bleue foncée ou noire. L'usage du crayon à papier est interdit. D'autres couleurs peuvent être utilisées dans les schémas ou pour améliorer la présentation. Il est interdit de coller, couper les copies et adjoindre des brouillons.

15) Les brouillons ne sont pas corrigés. Pour l'épreuve de Sciences Industrielles, les imprimés de copie classique sont assimilés à un brouillon, car seul le document réponse remis avec le sujet est autorisé (voir page 29).

16) Pour l'épreuve de français, il est recommandé aux candidats d'écrire de deux en deux lignes.

17) Il est interdit aux candidats de communiquer entre eux au cours des épreuves et de recevoir des renseignements extérieurs.

18) Il est interdit de fumer dans les salles du concours (y compris la cigarette électronique).

19) Les appareils électroniques et téléphones portables seront éteints et rangés dans les sacs.

► 4.1.5. PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

Les résultats seront disponibles le mercredi 10 juin 2020 à partir de 18 h sur :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les listes de leurs admissibles ainsi que les notes de leurs candidats sont communiquées aux chefs d'établissements, sur le site dédié à chaque établissement où ils ont préparé le concours.

Chaque candidat admissible est tenu de récupérer sa convocation sur le site à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel.

Le GIP-CCMP respecte le cadre de protection des données personnelles, établi par le RGPD. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative et à l'établissement du classement. La durée de conservation des données est de cinq ans, à compter de la date d'inscription.

Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement des données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant par courrier électronique à :

dpo@concoursminesponts.fr

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes, pour l'écrit comme pour l'oral, doivent informer le GIP-CCMP par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 10 avril 2020.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

4.2.ADMISSION (FILIÈRES MP, PC ET PSI)

► 4.2.1.NATURE ET MODALITÉS DE PASSAGE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admission sont des épreuves orales (et des épreuves mixtes pour les filières PC et PSI) qui ont lieu à Paris ou en région parisienne.

Pour ce qui concerne l'épreuve d'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés, TIPE, il convient de se reporter au chapitre particulier traitant de cette épreuve (page 25).

Les candidats sont répartis entre 4 séries, chaque série correspondant à une semaine d'oral. Le numéro de série du candidat sera disponible sur Internet après la publication des résultats d'admissibilité.

Les candidats sont affectés à des équipes d'examineurs, chaque équipe étant constituée de 4 professeurs : un en mathématiques, un en physique, un en français et un en anglais.

Les dates, heures et lieux de passage sont consultables sur le site Internet du Concours au plus tard les jeudis à 20 h précédant chaque série d'oral.

Candidats	Affichage des passages d'oraux	Calendrier des épreuves orales
1 ^{re} série	Jeudi 18 juin 2020	du 22 juin au 28 juin
2 ^e série	Jeudi 25 juin 2020	du 29 juin au 5 juillet
3 ^e série	Jeudi 2 juillet 2020	du 6 juillet au 12 juillet
4 ^e série	Jeudi 9 juillet 2020	du 13 juillet au 18 juillet

Les candidats doivent se conformer avec exactitude aux horaires qui leur sont indiqués. Tout candidat qui, à l'appel de son nom, ne se présentera pas immédiatement à l'examineur sera considéré comme ayant renoncé à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve.

Dans le cas exceptionnel d'une demande de report d'épreuve dans la semaine, les candidats devront prendre contact personnellement et sans tarder avec le correspondant du centre d'oral concerné. Les changements d'équipe ainsi que de semaine d'oral ne peuvent être autorisés qu'à titre exceptionnel, ou pour cas de force majeure, notamment raison médicale impérieuse, sous présentation d'un justificatif médical.

Tout candidat absent à au moins deux épreuves orales est non classé. Cette mesure ne s'applique pas à l'épreuve de langue vivante facultative. Toutefois, le candidat qui a décidé de ne pas se présenter à cette épreuve facultative doit annuler sa participation directement sur Internet.

► 4.2.2. CLASSEMENT

À l'issue des épreuves orales pour chaque filière, les candidats font d'abord l'objet d'un classement distinct dans chaque équipe d'examineurs, dans l'ordre décroissant du total des points obtenus (écrits+oraux) par chacun d'eux, ce qui permet de classer entre eux les candidats interrogés par les mêmes examinateurs.

Au sein d'une équipe, les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité, puis par valeur décroissante du sous-total de points obtenu pour l'ensemble des deux épreuves écrites de mathématiques et des deux épreuves écrites de physique et enfin, si nécessaire, par l'ordre croissant d'âge. Cette pratique de classement favorise l'équité entre les candidats au sein d'une même équipe.

Pour chaque filière, le jury établit ensuite le classement général par interclassement entre équipes en classant d'abord ex aequo les candidats ayant reçu le même rang de classement dans chaque équipe. Ensuite, les ex aequo sont départagés dans l'ordre :

- par valeur décroissante du nombre de points obtenus à l'admission,
- par valeur décroissante du nombre de points obtenus à l'ensemble des épreuves écrites (majoration éventuelle de trente points incluse),
- puis par valeur décroissante du sous-total de points obtenu pour l'ensemble des deux épreuves écrites de mathématiques et des deux épreuves écrites de physique,
- par l'ordre croissant d'âge.

Les candidats figurant sur les listes de classement (dits «classés») sont susceptibles d'être admis dans les écoles, en fonction du nombre de places offertes. Les candidats handicapés ou bénéficiant d'aménagements, sont classés avec les autres candidats, boursiers et non boursiers.

Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :

- du nombre de points attribués aux épreuves d'admissibilité, incluant éventuellement les 30 points de bonification ;
- du produit de la note de l'épreuve écrite par le coefficient 2, de l'option informatique ou de l'option sciences industrielles pour tous les candidats de la filière MP ;
- des bonifications éventuelles suivantes :
 - majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve orale facultative de langue, de $3*(n-10)$, n étant la note sur vingt obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée;
 - majoration de trente points au titre de l'oral, attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures ;
- du produit des notes qui lui ont été attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'épreuve	FILIÈRE		
	MP	PC	PSI
Épreuve de mathématiques	12	8	9
Épreuve de physique	10	10	9
Épreuve mixte de physique ou de chimie	-	6	-
Épreuve mixte de physique ou de sciences industrielles	-	-	6
Épreuve d'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés	6	6	6
Épreuve de français	6	6	6
Épreuve de langue anglaise	5	5	5
Reprise de la note de l'épreuve écrite Informatique ou Sciences Industrielles(MP)	2	-	-
TOTAL	41	41	41

► 4.2.3. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Après délibération du jury, les listes de classement sont disponibles le mercredi 22 juillet 2020 à partir de 18 h à l'adresse :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les candidats inscrits à la fois au Concours Commun Mines-Ponts et au Concours Mines-Télécom, admissibles à ces deux concours, passent seulement les épreuves orales du Concours Commun Mines-Ponts. Les notes d'oral de ces candidats sont ensuite utilisées par le Concours Mines Télécom selon la correspondance des épreuves (voir notice du Concours Mines-Télécom).

Les notes sont publiées sur le site dans le compte du candidat. Le CCMP ne produira pas de duplicata des notes ou d'attestation.

► 4.2.4. LISTE DE VŒUX

Entre le 1 février et le 24 juillet 2020 à 12 h, sur internet exclusivement (<https://www.scei-concours.fr>) les candidats devront établir une liste de vœux, classés par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Il est obligatoire d'établir sa liste de vœux, même pour l'intégration dans une seule école.

L'absence d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Après le 24 juillet 2020 à 12 h, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école ne figurant pas dans leur liste de vœux.

Il est recommandé aux candidats de classer les vœux selon leurs souhaits personnels, en fonction des domaines couverts par les écoles, des formations offertes et des débouchés professionnels.

Pour cela, ils sont vivement incités à s'informer précisément sur les caractéristiques de l'ensemble

⁽¹⁾ Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.

des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) en consultant les sites respectifs (fiches pp.32-41).

► 4.2.5. PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES⁽¹⁾

Seuls les candidats «classés» sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours,
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimé,
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

► 4.2.6. PROPOSITION D'INTÉGRATION

La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 27 juillet 2020 à 14 h sur le site <https://www.scei-concours.fr>.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le lundi 27 juillet à 14 h et le mercredi 29 juillet à 17 h.

La 2^e proposition pourra être consultée dès le vendredi 31 juillet à 14 h. Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 31 juillet à 14 h et le dimanche 2 août 14 h.

Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 h, les mardis 25 août, 1 septembre et 8 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu «Oui définitif» à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) selon le calendrier suivant :

- entre le mardi 25 août 14 h et le jeudi 27 août 14 h;
- entre le mardi 1 septembre 14 h et le jeudi 3 septembre 14 h,
- entre le mardi 8 septembre 14 h et le jeudi 10 septembre 14 h.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Un candidat qui se voit proposer l'école de son premier vœu a le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DÉFINITIF ». Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre « OUI DÉFINITIF » (choix de faire 5/2, université, autre école hors SCEI, etc.). Le choix « OUI MAIS » implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission automatique.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Une brochure détaillée, intitulée «intégrer une école», sera disponible sur le site www.scei-concours.fr et remise aux candidats pendant les oraux.

4.3. CANDIDATS DES FILIÈRES PT et TSI

Les modalités du concours ainsi que la manière de déterminer les résultats, tant à l'admissibilité qu'à l'admission, figurent dans la notice de la Banque filière PT, pour la filière PT, et dans la notice du concours Centrale-Supélec, pour la filière TSI. Le jury du Concours détermine pour les filières PT et TSI les rangs au-delà desquels les candidats ne sont pas susceptibles d'être admis dans les Écoles du Concours.

Le jury d'admission de l'École polytechnique détermine le rang de classement au-delà duquel les candidats français de la filière TSI ne sont pas susceptibles d'être admis.

L'affichage, la notification des résultats et la procédure d'intégration dans les Écoles sont définies respectivement dans la notice de la Banque filière PT (www.banquept.fr), pour la filière PT, et dans la notice du concours Centrale-Supélec, filière TSI (www.concours-centrale-supelec.fr), pour la filière TSI.

5. ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

5.1. GÉNÉRALITÉS

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation.

5.2. NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son TIPE,
- 15 minutes : échange avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

5.3. MODALITÉS PRATIQUES DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 22 juin et le 18 juillet 2020 (filière PT entre le 22 juin et le 11 juillet, et la filière TSI entre le 24 juin et le 2 juillet). Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site SCEI) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

- ETAPE 1** du 15 janvier 2020 à 9h au 6 février 2020 à 17h :
Déclaration du Professeur CPGÉ encadrant
Titre et motivation de l'étude
Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)
Choix du travail en groupe
- ETAPE 2** du 2 avril 2020 à 9h au 9 juin 2020 à 17h :
Eventuels compléments bibliographiques, ou modification des positionnements thématiques
Téléversement de la présentation orale
Saisie en ligne du résumé en anglais (Abstract) et Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT)
- ETAPE 3** du 10 juin 2020 à 9h au 19 juin 2020 à 17h :
Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une étape ne sera possible au-delà de la date clôture de la dite ETAPE.

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra **visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format PDF)**. Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site [lycees.scei-concours.fr](https://www.lycees.scei-concours.fr) entre le 10 et le 19 juin 2020 à 17h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 17 juin 2020 à 14 h sur <https://www.scei-concours.fr/>

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, le candidat devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <https://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée.

En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 entre 7 h et 21 h (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <https://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire, ...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs pendant l'épreuve.

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations, ...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud, ...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation prête à être projetée. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

5.4. RÉCLAMATIONS PORTANT SUR L'ÉPREUVE COMMUNE DE TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

⁽¹⁾ Pour la filière TSI, consulter la notice du concours Centrale-Supélec (www.concours-centrale-supelec.fr).

⁽²⁾ Pour la filière PT, consulter la notice de la Banque filière PT (www.banquept.fr).

Les réclamations portant sur la note de TIPE devront être adressées par courrier à SCEI – épreuve TIPE – CS 44410- 31405 TOULOUSE CEDEX 4, avant le jeudi 23 juillet 2020 (cachet de la Poste faisant foi).

5.5. FRAUDE

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de Centrale–Supélec sera saisie.

5.6. DOCUMENTATION ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L'ÉPREUVE

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site

<https://www.scei-concours.fr/>

Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT, et le rapport de l'année précédente.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. RÉCLAMATIONS (FILIÈRES MP, PC, PSI)⁽¹⁾⁽²⁾

Le jury du Concours est souverain.

Toute réclamation doit être adressée par courrier électronique à travers la plateforme :

www.scei-concours.fr

Seules les réclamations faites par les candidats eux-mêmes sont prises en considération.

1) Pour l'écrit, les réclamations sont limitées à une seule épreuve par candidat de la banque Mines–Ponts, elles ne seront plus recevables après le vendredi 12 juin 2020 à 17 h.

Un accusé de réception sera renvoyé. La réponse se fera par courrier électronique.

2) Pour l'oral, les réclamations concernent la conformité au programme. Elles doivent être transmises au maximum 24 h après l'interrogation pour permettre, le cas échéant, de faire repasser un oral avec le même examinateur, en présence d'un observateur du CCMP. Dans ce cas, la seconde note sera prise en compte.

3) Pour les candidats CCMP uniquement, les réclamations concernant les résultats d'admission ne seront plus recevables après le vendredi 24 juillet 2020 à 17 h.

6.2. DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS (FILIÈRES MP, PC, PSI)⁽¹⁾⁽²⁾

▶ 6.2.1. GÉNÉRALITÉS

Les candidats se muniront eux-mêmes et à leurs frais, pour les différentes compositions, de toutes les fournitures nécessaires, à l'exception du papier à écrire, pour le brouillon et pour le texte définitif, qui sera mis à leur disposition.

Les candidats sont tenus d'avoir une conduite irréprochable pendant le déroulement des épreuves écrites et orales.

Il est interdit d'introduire dans les salles où ont lieu les épreuves (écrites, orales ou mixtes), des documents (écrits ou imprimés, cours, annales corrigées, tables de logarithmes, tables de fonctions, etc.) et des appareils ou instruments autres que ceux qui sont explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Lors de l'épreuve mixte de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Les lunettes sont fournies par le laboratoire. Les candidats doivent apporter leur blouse. Par ailleurs, toujours par mesure de SÉCURITÉ, des chaussures couvertes et un pantalon sont des éléments vestimentaires indispensables. Le port de lentilles de contact est interdit.

Les casques antibruit sont interdits à l'écrit et à l'oral.

► 6.2.2. CALCULATRICES, TÉLÉPHONES et APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Tout moyen de communication avec l'extérieur et/ou avec d'autres candidats est formellement interdit.

• L'écrit

Les téléphones portables et tout autre objet connecté doivent être éteints et rangés dans le sac des candidats durant toute la durée des épreuves.

Les calculatrices sont interdites à l'écrit.

Tous les appareils en possession des candidats (calculatrices, téléphones portables, objets connectés, montres, bracelets, lunettes, etc.) ne doivent pas rester sur les tables, mais être déposés près d'un pied avant de la table du candidat (si possible dans un cartable, un sac, etc.).

• L'oral

Les téléphones portables et tout autre objet connecté doivent être éteints et rangés dans le sac des candidats durant toute la durée des épreuves.

Pour les épreuves scientifiques, les calculatrices peuvent être autorisées au cas par cas, par l'examineur selon le sujet proposé.

L'autorisation d'emploi est valable pour une seule calculatrice de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Ces calculatrices doivent être sans dispositif externe de stockage d'information et sans dispositif de transmission à distance.

L'échange de modules, mémoires amovibles est interdit en cours d'épreuve.

L'utilisation de tout appareil électronique (calculatrice, traductrice, etc.) est interdite pour les épreuves littéraires (français, langues).

⁽¹⁾ Pour la filière TSI, consulter le site <http://www.concours-centrale-supelec.fr/>

⁽²⁾ Pour la filière PT, consulter le site <http://www.banquept.fr>

▶ 6.2.3. CAS PARTICULIER DE L'ÉPREUVE DE SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR

Pour l'exécution de l'épreuve écrite de sciences industrielles, les candidats sont autorisés à utiliser le matériel permettant la réalisation de schémas, de croquis et de dessins, à savoir règles graduées, équerres, compas, rapporteurs, crayons noirs et de couleur, gommes. Par ailleurs, un document réponse est remis avec le sujet et n'est pas renouvelé en cours d'épreuve. Il se substitue à l'imprimé de copie classique et tout autre document remis par le candidat est assimilé à un brouillon, donc non corrigé.

6.3. JUSTIFICATION D'IDENTITÉ (FILIÈRES MP, PC, PSI)⁽¹⁾⁽²⁾

Tous les candidats doivent être porteurs d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie récente. Ils auront à la présenter à toute réquisition, tant au cours des épreuves écrites que durant les interrogations orales.

Pièces admises :

- Candidats français : carte nationale d'identité, passeport ;
- Candidats d'un pays de l'Union Européenne : carte nationale d'identité, passeport ;
- Autres candidats : passeport, carte d'identité en langue française ou anglaise.

Il est rappelé que les indications portées sur la pièce présentée doivent, sous peine d'élimination, être rigoureusement conformes à celles qui ont été validées lors de l'inscription (nom et orthographe du nom, orthographe et ordre des prénoms, date et lieu de naissance, ...).

6.4. FRAUDES

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours. Les actes de fraude peuvent être communiqués aux autres concours ou aux établissements d'origine du candidat.

6.5. RAPPORT (FILIÈRES MP, PC, PSI)⁽¹⁾

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du Concours. Ce rapport est disponible sur Internet :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les candidats sont invités à le consulter.

6.6. CHANGEMENT D'ADRESSE

Il appartient aux candidats changeant d'adresse de prendre toutes dispositions utiles pour faire suivre leur courrier. Il est déconseillé de donner l'adresse d'un établissement scolaire.

⁽¹⁾ Les candidats intéressés sont invités à lire la notice disponible sur le site de l'École Polytechnique : <http://www.admission.polytechnique.edu>

Il est demandé aux candidats de tenir à jour leurs coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, ...) sur le serveur Internet :

<http://www.scei-concours.fr>

6.7.DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements, hors réclamations, et toutes correspondances relatives au Concours Commun Mines–Ponts doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse :

contact@concoursminesponts.fr

Aucun renseignement ne sera donné par voie téléphonique.

Les correspondances doivent préciser, outre les noms et prénoms du candidat, sa filière, ainsi que le centre d'écrit et le numéro d'inscription et son numéro de téléphone.

Après réception d'une demande de renseignement, le GIP-CCMP pourra privilégier un contact téléphonique.

7.ADMISSION À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE(FILIÈRE TSI)⁽¹⁾

L'École polytechnique offre deux places aux candidats français de la filière TSI. Ces candidats doivent s'inscrire au Concours Commun Mines–Ponts, et les dispositions qui précèdent leur sont applicables ainsi que les dispositions particulières ci-après :

- Être de nationalité française;
- Avoir dix-sept ans accomplis au premier septembre et moins de vingt-deux ans au premier janvier de l'année du concours ;
- Ne pas avoir, la même année, présenté leur candidature à l'École polytechnique par une autre voie d'admission;
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par le ministre des Armées ;
- N'avoir encouru, même avec sursis, aucune des condamnations qui auraient motivé, pour un officier de réserve, la perte de son grade.

Le jury d'admission à l'École polytechnique établit la liste d'admission à l'école en tenant compte, dans la limite maximale des places offertes, du classement sur la liste générale de classement établie par le jury du Concours commun Mines–Ponts.

D'autre part, pour être inscrits sur la liste d'admission, conformément aux termes de l'arrêté du 20 juin 2013, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne minimale, fixée par le jury d'admission à l'École polytechnique, pour l'ensemble des notes des épreuves écrites et orales de mathématiques et de physique, y compris les travaux pratiques ainsi qu'une note minimale à l'épreuve d'analyse de documents scientifiques, fixée par le jury en fonction des résultats du concours.

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques est organisée par l'École polytechnique, dans les mêmes conditions que celle qui est prévue dans les filières mathématiques et physique (MP) et physique et chimie (PC). Les documents fournis aux candidats sont choisis dans le domaine de la physique.

Le jury établit ainsi la liste des candidats susceptibles d'être admis.

Les candidats sélectionnés en fonction de leur classement au Concours Mines–Ponts en filière TSI seront contactés le 18 ou le 19 juillet par la Direction du concours de l'École polytechnique pour leur communiquer leur admissibilité. Ils seront convoqués le 20 ou le 21 juillet à l'École polytechnique pour y passer l'épreuve d'analyse de documents scientifiques de physique ainsi que la visite médicale d'incorporation⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En cas de doute sur leur aptitude physique, les candidats sont invités à prendre contact pendant l'année scolaire avec le médecin-chef de l'École polytechnique –tél –01 69 33 39 01.



Ville(s): Paris
(Champs sur Marne)

Frais de Scolarité par an :
3090€

Nombre de diplômés
par an :
235

Nombre de places
ouvertes au concours
Mines-Ponts :
188

Alternance :
Non

Nombre d'accords
d'échanges proposés :
72
(universités partenaires
dans 36 pays)

Nombre de doubles
diplômes étrangers
proposés :
43

Nombre de nationalités
présentes sur le campus :
Plus de 20

Nombre de Laboratoires
de recherche :
12

Pourcentage
de doctorants :
Autour de 15 %

Taux d'insertion
à 3 mois :
92 %

Rayonnement
international :
72 universités partenaires
dans 36 pays.
L'École figure à la
8^e place des établisse-
ments français dans le
QS international 2020.



Créée en 1747, l'École des Ponts ParisTech est une grande école d'ingénieur généraliste qui forme les futurs cadres dirigeants qui relèveront les défis du XXI^e siècle. Irriguée par une recherche d'exception, elle offre la possibilité à chaque élève de définir son projet professionnel et de le construire dès la seconde année au travers d'un large choix d'options, sur un campus interculturel (plus de 20 nationalités présentes), et en partenariat étroit avec les entreprises.

Spécificités de notre cursus :

- Renforcement du socle scientifique : compréhension, maîtrise et aptitude à critiquer les démarches de modélisation conceptuelle, mathématique ou numérique
- Nombreux choix d'orientation et de professionnalisation en deuxième année
- Développement des compétences managériales culturelles et linguistiques
- Liens étroits avec la recherche et l'entreprise
- Nombreuses opportunités internationales

Nos thématiques :

Dès la deuxième année, les élèves intègrent un département parmi les six suivants :

- Génie civil et construction
- Ville, environnement, transport
- Génie mécanique et matériau
- Génie industriel
- Sciences économiques, gestion, finance
- Ingénierie mathématique et informatique

Au sein de ces départements, ils suivent différents parcours qui peuvent être adaptés à leur projet personnel.

Les enseignements sont complétés par les cours des départements transversaux Sciences Humaines et Sociales, Langues et Cultures (plus de 10 langues proposées) et du services des Sports (14 activités au catalogue).

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

- ▶ 84 places MP
- ▶ 40 8places PC
- ▶ 58 places PSI
- ▶ 5 places PT
- ▶ 1 place TSI



Leader de la formation en ingénierie aérospatiale, nous formons des ingénieurs généralistes, pluridisciplinaires, et polyvalents capables de maîtriser les systèmes complexes et de réinvestir leurs compétences dans de nombreux secteurs industriels. L'ISAE-SUPAERO est la 1^{re} école d'application choisie par les élèves polytechniciens.

Spécificités de notre cursus :

La formation conjugue sciences, technologies, recherche, innovation et humanités avec une répartition équilibrée entre des enseignements du socle commun, des enseignements proposés au choix de l'étudiant et des projets sur chacune des 3 années. Notre ambition : former les experts et les patrons de l'industrie de demain, dotés de capacités d'innovation, de leadership, et ouverts sur le monde.

Nos spécialisations :

Un socle scientifique pluridisciplinaire autour de la mécanique, la dynamique des fluides, les mathématiques appliquées, le traitement du signal, l'automatique, l'électronique et les télécommunications, la structure et les matériaux, l'informatique, la physique et l'ingénierie systèmes.

En 3^e année un domaine d'application, au choix parmi 6, conjugué à une filière d'expertise au choix parmi 6.

Les domaines pour compléter la dimension d'architecte système :

- Conception et opération des aéronefs,
- Conception et opération des systèmes spatiaux,
- Systèmes autonomes : robots, drones et missiles,
- Modélisation et simulation de systèmes complexes,
- Énergie, environnement et transport,
- Neuro ergonomie et intelligence artificielle,

Les filières pour l'approfondissement disciplinaire :

- Dynamique des fluides,
- Structures et matériaux,
- Sciences et observation de la terre et de l'espace,
- Sciences de la décision,
- Signaux et systèmes,
- Informatique, télécommunications et réseaux.

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

- ▶ 75 places MP
- ▶ 35 places PC
- ▶ 75 places PSI
- ▶ 6 places PT
- ▶ 2 places TSI



Ville : Toulouse

Frais de Scolarité par an :
2 700 € pour les étudiants de l'UE. Exonération pour les boursiers.

Nombre de diplômés par an :
300

Nombre de places ouvertes au concours Mines-Ponts :
193

Alternance :
Oui (contrat de professionnalisation possible en 3^e année).

Proportion d'alternants :
3% en 3A

Nombre d'accords d'échanges proposés :
93

Nombre de doubles diplômés étrangers proposés :
31

Nombre de nationalités présentes sur le campus :
60

Nombre de Laboratoires de recherche :
5 départements

Pourcentage de doctorants :
17%

Taux d'insertion à 3 mois :
98%



Ville: Palaiseau

Droits de Scolarité par an :

2650 € (en 2019–2020)
pour les ressortissants de l'UE. Exonération pour les boursiers CROUS

Nombre de diplômés par an :

250

Nombre de places ouvertes au concours Mines–Ponts :

165 pour la formation d'ingénieur statut étudiant (FISE)

14 pour la formation d'ingénieurs statut apprenti (FISA2)

Alternance :

Formation par apprentissage menant à l'unique diplôme d'ingénieur de l'ENSTA Paris. 1ère année sous statut étudiant, 2ème et 3ème sous statut apprenti

Nombre de doubles diplômés à l'étranger :

33

Nombre de nationalités présentes sur le campus :

31

Nombre de Laboratoires de recherche :

6

Pourcentage de doctorants :

21,4 %

Taux d'insertion à 3 mois :

95 %



Plébiscitée par les recruteurs, classée parmi les écoles les plus réputées de France, L'ENSTA Paris est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire qui propose une formation d'excellence. Préparant aux domaines de l'ingénierie pour l'énergie, les transports et les systèmes complexes, elle reste fidèle à son positionnement scientifique affirmé.

Recherchés par les grandes entreprises, les jeunes ingénieurs ENSTA Paris trouvent généralement un premier emploi au sein des directions de recherche et développement, de bureaux d'étude, pour évoluer rapidement vers des postes d'encadrement et de gestion de projet.

Les domaines d'expertise de l'ENSTA Paris sont : transports, énergie, systèmes complexes, intelligence artificielle, sciences des données, ingénierie mathématique, entrepreneuriat.

L'ENSTA Paris est l'une des écoles les plus reconnues dans ses relations avec les entreprises, ce qui permet à 95% de nos diplômés d'être en poste dans les 3 mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Spécificités de notre cursus :

La formation d'ingénieur de l'ENSTA ParisTech se distingue par un cursus scientifiquement dense, avec une spécialisation progressive permettant à chaque étudiant de personnaliser son cursus. Près d'un tiers de la formation est dédié aux sciences humaines et sociales, à des enseignements linguistiques, au développement personnel et à la connaissance de l'entreprise et de l'environnement de l'ingénieur. Entrepreneuriat, innovation et exposition à l'international sont des dimensions majeures de la formation ingénieur ENSTA Paris.

Nos spécialisations :

- Systèmes complexes
- Mécanique
- Mathématiques appliquées
- Transport
- Énergie
- Systèmes intelligents et autonomes

ADMISSIONS

Concours Commun Mines–Ponts:

165 places pour la FISE :

- ▶ 60 places MP
- ▶ 35 places PC
- ▶ 55 places PSI
- ▶ 12 places PT
- ▶ 3 places TSI

14 places pour la FISA2 :

- ▶ 2 places MP
- ▶ 2 places PC
- ▶ 2 places PSI
- ▶ 4 places PT
- ▶ 4 places TSI



Créée en 1878, première grande école française d'ingénieurs dans le domaine du numérique, régulièrement classée dans le top cinq des grandes écoles d'ingénieurs françaises par les médias nationaux, la plus internationale par la proportion d'étudiants étrangers, implantée à Paris-Saclay et à Sophia Antipolis, Télécom ParisTech forme ses étudiants à innover et entreprendre dans le monde devenu numérique.

Spécificités de notre cursus :

Dès votre entrée à l'École, vous réaliserez des travaux en groupe et en mode projet, pour développer votre créativité et apprendre à gérer des projets complexes en équipe. Dès la 2^e année vous aurez un nombre élevé de cours électifs. Les liens forts de l'École avec les entreprises vous permettront de les rencontrer très fréquemment pendant la scolarité, d'appréhender la diversité des débouchés et de trouver la voie qui vous correspond.

Nos spécialisations :

Votre apprentissage est personnalisé avec le choix parmi 19 majeures, dont 9 proposées en anglais, pour explorer 5 grands domaines :

- Intelligence artificielle et sciences des données
- Mathématiques et informatique
- Économie et innovations numériques
- Réseaux, communications et cybersécurité
- Systèmes informatiques, interactifs et embarqués

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

Cursus de Paris

- ▶ 64 places MP
- ▶ 20 places PC
- ▶ 20 places PSI
- ▶ 1 place PT
- ▶ 1 places TSI

Cursus Sophia Antipolis

- ▶ 14 places MP
- ▶ 8 places PC
- ▶ 8 places PSI
- ▶ 1 place PT
- ▶ 1 place TSI



Villes : Paris, Sophia Antipolis...

Frais de Scolarité par an :
2 650 €
(ressortissants UE)

Nombre de diplômés par an :
270

Nombre de places ouvertes au concours Mines-Ponts :
138

Alternance :
en 2020 sous réserve

Nombre d'accords d'échanges proposés :
140 dans 41 pays,
sur 5 continents

Nombre de doubles diplômés étrangers proposés :
30 dans 15 pays
+7 en France

Nombre de nationalités présentes sur le campus :
20 (Paris-Saclay),
40 (Sophia Antipolis)

Nombre de Laboratoires de recherche :
2

Pourcentage de doctorants :
17 %

Taux d'insertion à 3 mois :
98 %

Rayonnement international :
151^e-200^e université en science du numérique (classement mondial QS 2018)
23 % des ingénieurs contractent un 1^{er} emploi à l'étranger



Ville(s): Paris

Frais de Scolarité par an :
3 500 € sauf boursiers français ou étrangers

Nombre de diplômés par an :
200

Nombre de places ouvertes au concours Mines-Ponts :
121

Alternance :
Non

Nombre d'accords d'échanges proposés :
100+

Nombre de doubles diplômes étrangers proposés :
20+

Nombre de nationalités présentes sur le campus :
70

Nombre de Laboratoires de recherche :
20

Pourcentage de doctorants :
18%

Taux d'insertion à 3 mois :
98%



L'École de Mines de Paris (MINES ParisTech), membre de PSL, fédération d'établissements d'excellence situés au cœur de Paris, forme les ingénieurs capables de relever les défis de demain, des leaders de haut niveau scientifique, formés dans un contexte international.

L'École est un acteur de référence dans les domaines de l'innovation et l'entrepreneuriat, de la transition énergétique, des mathématiques et de l'ingénierie pour la transformation numérique de l'industrie, tout en restant fidèle, depuis sa création en 1783, à ses valeurs de solidarité et d'ouverture vers la société.

Spécificités de notre cursus :

- Au cœur de Paris, encadrement et parcours personnalisés,
- Formation pluridisciplinaire généraliste à fort contenu scientifique et socio-économique,
- Formation proche de l'innovation et de la recherche grâce à l'implication des 20 laboratoires de l'École et 235 enseignants-chercheurs de haut niveau,
- 12 mois à l'étranger en moyenne par élève, mobilité internationale proposée par semaines, par semestres et par année ; 14 langues vivantes offertes, plus de 70 nationalités représentées,
- Diplôme reconnu comme un master aux USA sous l'appellation « Master Degree in Science and Executive Engineering »,
- Solides partenariats avec les entreprises et une forte association des diplômés avec 8000 adhérents.

Nos spécialisations :

Chaque élève dispose d'un solide Tronc Commun en sciences, en ingénierie et en gestion. La Majeure se choisit en 3^e année parmi 17 options possibles en prise avec le devenir du monde socio-économique international, dans 3 grandes dominantes : mathématiques appliquées, sciences de la matière (mécanique, énergie, géosciences) et sciences économiques et sociales.

Plus d'informations sur le site dédié :

<https://admissibles.mines-ponts.fr/>

ADMISSIONS

Concours Mines-Ponts :

- ▶ 55 places MP
- ▶ 24 places PC
- ▶ 36 places PSI
- ▶ 5 places PT
- ▶ 1 TSI



Membre de l'Institut Mines-Télécom, rattachée au Ministère en charge de l'industrie, Mines Saint-Étienne figure parmi les plus prestigieuses écoles d'ingénieurs de France.

Dédiée à la formation d'ingénieurs généralistes et de spécialités de haut niveau, déployant une recherche orientée vers l'industrie, Mines Saint-Étienne évolue dans un contexte international très développé et participe à de nombreux échanges et partenariats.

Spécificités de notre cursus :

- 1 professeur pour 5 élèves
- 80 % du programme au choix
- Plus de 65 parcours de professionnalisation
- 50 % du temps consacré aux mises en situation
- 2 séjours à l'international, l'un académique, l'autre professionnel
- 25 % de cours en anglais en 2^e et 3^e année
- 3/4 des élèves obtiennent un second diplôme
- 12 masters recherche proposés en 3^e année dont 7 en anglais
- 30 % des cours dédiés aux humanités

Nos spécialisations :

- Matériaux
- Mécanique
- Nanotechnologies
- Microélectronique
- Design et innovation
- Santé
- Sciences des données
- Informatique et intelligence artificielle
- Génie industriel
- Environnement
- Procédés
- Énergie
- Gestion et finance d'entreprise

ADMISSIONS

Concours Mines-Ponts :

- ▶ 48 places MP
- ▶ 41 places PC
- ▶ 45 places PSI
- ▶ 5 places PT
- ▶ 2 places TSI



Ville : Saint-Étienne

Frais de Scolarité par an :
2 650 €

Nombre de diplômés
par an :
160

Nombre de places
ouvertes au concours
Mines-Ponts :
141

Alternance :
Oui

Proportion d'alternants :
3 %

Nombre d'accords
d'échanges proposés :
170

Nombre de doubles
diplômes étrangers
proposés :
29

Nombre de nationalités
présentes sur le campus :
36

Nombre de Laboratoires
de recherche :
8

Pourcentage
de doctorants :
9 %

Taux d'insertion
à 3 mois :
93 %

Rayonnement
international :
2^e école en France
à obtenir le label Cequit
de l'Europe pour la
qualité de l'international



Ville: Nancy

Frais de Scolarité par an :
2 500 €

Nombre de diplômés
par an :
160

Nombre de places
ouvertes au concours
Mines-Ponts :
141

Alternance :
Non

Nombre d'accords
d'échanges proposés :
80

Nombre de doubles
diplômes étrangers
proposés :
20

Nombre de nationalités
présentes sur le campus :
25

Nombre de Laboratoires
de recherche :
8

Pourcentage
de doctorants :
15 %

Taux d'insertion
à 3 mois :
+ de 90 %



L'École offre aux élèves ingénieurs une formation scientifique d'excellence dispensée par des enseignants-chercheurs intégrés dans des laboratoires académiques de premier plan mondial et fortement impliqués dans des problématiques industrielles. Mines Nancy prépare ses élèves aux plus hautes responsabilités, en France comme à l'étranger, en cultivant chez eux le sens des responsabilités, la créativité et l'aptitude à travailler en équipe à l'interface des disciplines et des cultures.

Spécificités de notre cursus :

- Renforcement et mise en application des connaissances scientifiques
- Personnalisation du cursus : de 40 % à 90 % à la carte
- Liens étroits avec la recherche et l'entreprise
- + de 6,5 mois à l'international
- Échanges académiques avec les écoles de l'IMT Grand Est
- Transversalité pédagogique avec des cours partagés avec ICN Business School et l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy
- Développement des compétences managériales, culturelles et linguistiques

Nos spécialisations :

Dès la deuxième année, les élèves choisissent un parcours pédagogique parmi les 5 départements scientifiques suivants :

- Sciences et ingénierie des matériaux
- Énergie
- Génie industriel et mathématiques appliquées
- Informatique
- Géoingénierie

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts:

- ▶ 52 places MP
- ▶ 38 places PC
- ▶ 45 places PSI
- ▶ 4 places PT
- ▶ 2 places TSI



Une grande école d'ingénieur généraliste parmi les 400 premières universités du monde du THE World University Ranking 2019, parmi les 300 premières en Physical sciences dans le classement thématique. IMT Atlantique a pour ambition de conjuguer le numérique, l'énergie et l'environnement pour transformer la société et l'industrie par la formation, la recherche et l'innovation et d'être, à l'international, l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche français de référence dans son domaine.

Spécificités de notre cursus :

La formation privilégie l'agilité et la diversité des parcours en proposant un choix de 24 thématiques d'approfondissement regroupées en 5 catégories de spécialisation. Le cursus comprend 9 mois de stages minimum en France ou à l'international répartis sur les 3 années de formation. Possibilité d'effectuer un parcours d'excellence par la recherche et un parcours entrepreneur.

Nos spécialisations :

- Informatique et réseaux
- Automatique, électronique, robotique, systèmes embarqués, télécommunications
- Énergie, nucléaire, environnement
- Systèmes industriels, organisation
- Santé

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

Cursus Brest /Nantes /Rennes

- ▶ 86 places MP
- ▶ 68 places PC
- ▶ 71 places PSI
- ▶ 6 places PT
- ▶ 1 place TSI

Cursus Sophia Antipolis

- ▶ 3 places MP
- ▶ 3 places PC
- ▶ 3 places PSI
- ▶ 1 place PT



Villes : Brest, Nantes, Rennes, Toulouse et Sophia Antipolis.

Frais de Scolarité par an :

2 650 €
(origine France et UE)
4 150 € (hors UE)

Nombre de diplômés par an :

1300

Nombre de places ouvertes au concours Mines-Ponts :

242

Nombre d'accords d'échanges proposés :

180

Nombre de doubles diplômes étrangers proposés :

51

Nombre de nationalités présentes sur le campus :

70

Nombre de Laboratoires de recherche :

13



Ville(s): Palaiseau

Frais de Scolarité par an :
1 850 € (gratuit pour les boursiers)

Nombre de diplômés par an : environ 150

Nombre de places ouvertes au concours Mines-Ponts :
71

Alternance :
Oui

Proportion d'alternants :
3,5 %

Nombre d'accords d'échanges proposés :
17

Nombre de nationalités présentes sur le campus :
30

Nombre de Laboratoires de recherche :
1 UMR (CREST) comprenant 4 pôles en Économie, Statistique, Finance-Assurance et Sociologie

Pourcentage de doctorants :
15 %

Taux d'insertion à 3 mois :
97 %

Rayonnement international :
mobilité internationale obligatoire (échanges académiques ou stages). et possibilité d'effectuer une partie de sa scolarité dans les meilleures universités étrangères.



L'ENSAE Paris vous propose une formation d'ingénieur unique, fondée sur la modélisation mathématique appliquée à la science des données (apprentissage statistique, fondement mathématique, intelligence artificielle...), à l'analyse économique, à la finance quantitative et à l'actuariat.

Spécificités de notre cursus :

Une double compétence en économie et en mathématiques appliquées, recherchée et valorisée en France comme à l'international.

Des débouchés dans une grande diversité de secteurs d'activité : banque, finances, assurance, e-commerce, énergie, environnement, santé, médias jusqu'au streaming musical.

Des enseignants de haut niveau, issus du monde professionnel et de la recherche.

Un parcours personnalisé tout au long du cursus, avec :

- des choix d'options parmi plus de 150 cours en troisième année,

- des parcours de double diplômes prestigieux (HEC, ESSEC, ESCP, Sciences Po...),

- la possibilité de suivre un Master recherche en parallèle de sa troisième année, pour faciliter l'inscription en thèse.

Une vie de campus et des collaborations au sein de l'Institut Polytechnique de Paris.

La seule école d'ingénieur dont la formation est reconnue par l'Institut des Actuaire.

Nos spécialisations : six voies en 3e année

- Actuariat
- Data science for business decision
- Data science et sciences sociales
- Data science, Statistique et Apprentissage
- Finance et gestion des risques
- Prévision et politiques économiques

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

- ▶ 55 places MP
- ▶ 8 places PC
- ▶ 8 places PSI
- ▶ mais aussi les concours B/L, EC/S, Admission sur titre, polytechniciens et normaliens



Première école d'ingénieurs chimistes généralistes en France, Chimie ParisTech offre une formation de haut niveau scientifique au contact de la recherche. À cela s'ajoutent des enseignements aux techniques d'innovation et de management, ce qui permet aux ingénieurs issus de l'école d'accéder à tous les domaines d'activité, de la recherche académique aux entreprises et industries de tous les secteurs.

Spécificités de notre cursus :

Chimie ParisTech offre à ses élèves un enseignement scientifique complet, une formation aux techniques de management, à l'entrepreneuriat et une connaissance solide du monde de l'entreprise.

- 40 % de TD ou de formation expérimentale
- 12 mois de stage minimum

Nos spécialisations :

- Procédés industriels
- Chimie organique
- Sciences des matériaux
- Chimie du vivant, Sciences analytiques
- Biotechnologies
- Cosmétologie
- Énergie
- Entrepreneuriat
- Conseil et analyse stratégique



Ville: Paris

Frais de Scolarité par an :
610 €

Nombre de diplômés
par an :
100

Nombre de places
ouvertes au concours
Mines-Ponts :
69

Alternance :
Oui

Proportion d'alternants :
3,6%

Nombre d'accords
d'échanges proposés :
62

Nombre de doubles
diplômes étrangers
proposés :
17

Nombre de nationalités
présentes sur le campus :
16

Nombre de Laboratoires
de recherche :
3

Pourcentage
de doctorants :
35%

Taux d'insertion
à 3 mois :
74%

ADMISSIONS

Concours Commun Mines-Ponts :

- ▶ 2 places MP
- ▶ 65 places PC
- ▶ 2 places PSI

8. ADRESSES UTILES

École des Ponts ParisTech

6 & 8 avenue Blaise Pascal
Cité Descartes –Champs ^s/Marne
77455 MARNE LA VALLEE
CEDEX 2
Tél. : 01 64 15 30 00

www.enpc.fr

admissions-de@enpc.fr

ISAE – SUPAERO

10 avenue Edouard Belin
B.P. 54032
31055 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : 05 61 33 80 60

www.isae.fr

scolarité-supaeero@isae.fr

ENSTA Paris

828 Boulevard des Maréchaux
91762 PALAISEAU CEDEX
Tél. : 01 81 87 17 40

www.ensta-paris.fr

scolarité@ensta.fr

TELECOM Paris

19 Place Marguerite Peryé,
F-91120 Palaiseau
Standard : 01 75 31 92 01

www.telecom-paris.fr

infotelecom@telecom-paris.fr

MINES ParisTech

60 boulevard Saint Michel
75272 PARIS CEDEX 06
Tél. : 01 40 51 90 00

Service Admissions : 01 40 51 90 05

www.ensmp.fr

admission-ic@ensmp.fr

MINES Saint-Etienne

158 cours Fauriel
42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2
Standard : 04 77 42 01 23
Admission : 04 77 42 00 67

www.emse.fr

scolarité@emse.fr

Mines Nancy

Campus Artem
CS 14 234
54042 NANCY CEDEX
Tél. : 03 72 74 48 00

www.mines-nancy.univ-lorraine.fr

mines-nancy-scolarité-ficm@univ-lorraine.fr

IMT Atlantique

Technopôle Brest Iroise
CS 83818
29238 BREST CEDEX 3
Tél. : 02 29 00 11 11
Télécopie : 02 29 00 13 70

www.imt-atlantique.fr

admission-information@imt-atlantique.fr

ENSAE Paris

5 Avenue Henry Le Chatelier
91120 PALAISEAU
Tél. : 01 70 26 67 00

http://www.ensae.fr

admission@ensae.fr

Chimie ParisTech

11 rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
Tél. : 01 44 27 66 72

www.chimieparistech.psl.eu

admission@chimieparistech.psl.eu

GIP – CONCOURS COMMUN MINES-PONTS

22 rue du Champ de l'Alouette
75013 PARIS

<https://www.concoursminesponts.fr>

contact@concoursminesponts.fr

SECRÉTARIAT DE LA BANQUE FILIÈRE PT

24 rue Pinel
75013 PARIS
Tél. : 01 44 06 93 30/31/36

www.ensam.fr ou www.banquept.fr

contact@banquept.com

CENTRALE – SUPÉLEC

Service concours
Plateau du Moulon
3 rue Joliot Curie
91192 GIF SUR YVETTE
Tél. : 01 69 85 12 12

www.concours-centrale-supelec.fr

contact@concours-centrale-supelec.fr

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

91128 PALAISEAU CEDEX
Tél. 01 69 33 32 22

www.polytechnique.edu

admission.concours@polytechnique.edu

CONCOURS COMMUN TPE/EIVP

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
SG/DRH/RM1 – Pôle technique
Unité concours ingénieurs TPE

Tour Pascal
B92055 LADÉFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 65 91 – 01 40 81 68 09

www.concours.developpement-durable.gouv.fr/

CONCOURS Mines-Télécom

Secrétariat : Service admissions-TSP
9 rue Charles Fourier
91011 EVRY

www.concours-mines-telecom.fr

info@concours-mines-telecom.fr

TIPE

IUT Descartes – 143 avenue de Versailles
75016 PARIS



www.concoursminesponts.fr

